

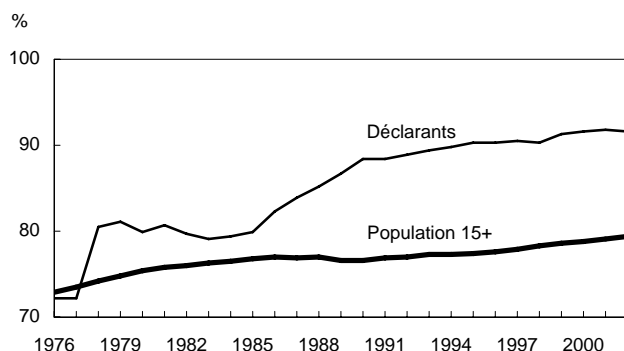


février 2005

L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE

Déclarants, 1972 à 2002

Proportion globale de la population de 15 ans et plus et de déclarants



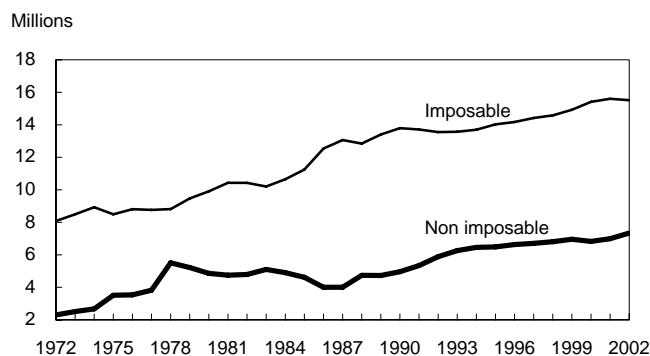
En 1972, un peu plus de 10 millions de Canadiens ont produit une déclaration de revenus et plus des trois quarts d'entre eux ont payé de l'impôt. Trente ans plus tard, le nombre de déclarants a atteint près de 23 millions, et plus des deux tiers ont payé de l'impôt. Malgré une proportion plus élevée de déclarants parmi la population en 2002, la croissance du nombre de déclarations ne donnant pas lieu à une imposition a été supérieure à celle du nombre de déclarations faisant l'objet d'une cotisation.

Sources des données

Les données fiscales proviennent de l'Agence du revenu du Canada, et les autres données, de Statistique Canada. Pour plus de renseignements, on peut joindre Raj Chawla au (613) 951-6901 ou à raj.chawla@statcan.ca.

La population du Canada vieillit. Les personnes de 15 ans et plus représentaient 79,4 % de l'ensemble de la population de 31,4 millions d'habitants en 2002, comparativement à 72,9 % de la population de 23,4 millions en 1976. La proportion de déclarants a augmenté encore davantage, passant de 72,2 % à 91,6 %. Cette croissance est attribuable en partie à l'augmentation soutenue depuis la fin des années 1980 de ceux à faible revenu ou sans revenu qui produisent une déclaration pour réclamer la TPS ou d'autres crédits d'impôt, et en partie à l'augmentation liée à ceux qui touchent un revenu d'emploi, de placement ou de pension ou qui reçoivent des transferts gouvernementaux.

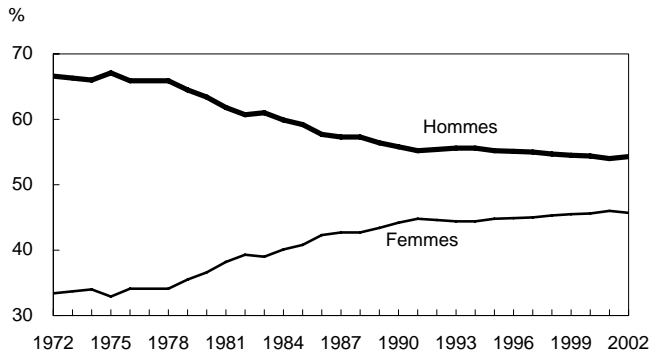
Déclarations selon l'imposition



Statistique Canada
Statistics Canada

Canada

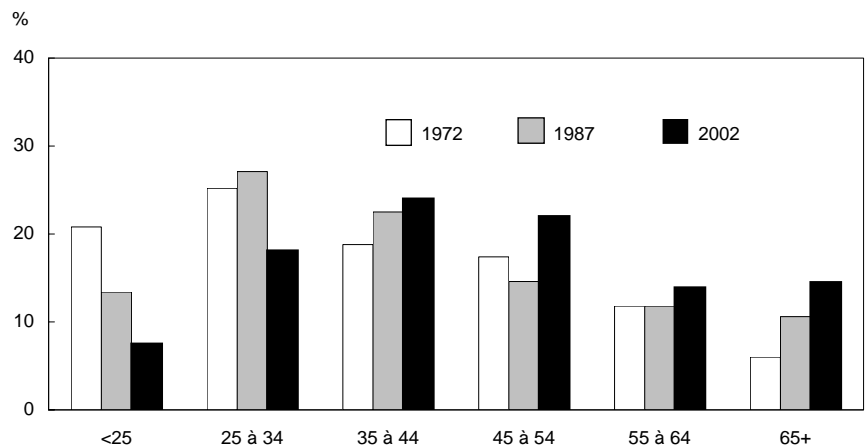
Déclarations donnant lieu à une imposition chez les hommes et les femmes



Non seulement davantage de femmes étaient occupées en 2002 qu'en 1972, mais le nombre de celles à la tête d'une famille monoparentale ou de femmes âgées vivant seules était plus élevé. Comme on pouvait s'y attendre, le nombre de femmes remplissant une déclaration de revenus a progressé de façon soutenue. L'écart entre les hommes et les femmes produisant une déclaration donnant lieu à une imposition a diminué au cours de la période de 30 ans, les femmes remplissant 46 % de ces déclarations en 2002 comparativement à 33 % en 1972.

Le vieillissement de la population est également évident d'après le changement constaté dans la répartition selon l'âge des personnes qui ont produit une déclaration de revenus donnant lieu à une imposition. Les déclarants étaient assez jeunes en 1972. Environ 46 % avaient moins de 35 ans et seulement 6 % avaient 65 ans ou plus. En 2002, ces proportions étaient respectivement de 26 % et de 14 %. Toutefois, un nombre relativement plus important de déclarants étaient âgés de 45 à 54 ans en 2002 qu'en 1972, groupe d'âge dans lequel les revenus ont tendance à atteindre un sommet.

Déclarations faisant l'objet d'une cotisation selon l'âge du déclarant



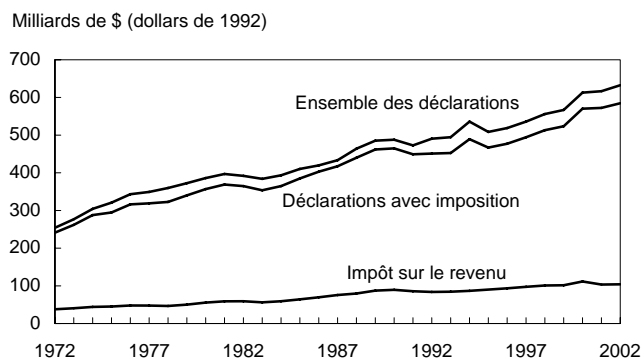
Âge médian des personnes produisant une déclaration de revenus sur lesquels des impôts devaient être payés



Entre 1972 et 2002, le revenu total établi selon l'avis de cotisation (en dollars de 1992) pour toutes les déclarations de revenus est passé de 254 milliards de dollars à 634 milliards de dollars, une hausse de 150 % par rapport à celle de seulement 41 % de la population dans son ensemble ou à celle de 120 % du nombre de déclarations de revenus. Seulement 5 % du revenu total établi était lié aux déclarations ne donnant pas lieu à une cotisation d'impôt en 1972, comparativement à 8 % en 2002. Cela était attribuable au nombre croissant de personnes produisant une déclaration de revenus ne donnant pas lieu à une cotisation. Cependant, les revenus de ces déclarants sont très faibles et constituent donc une petite fraction du revenu total établi comparativement aux 20 % (en 1972) et 33 % (en 2002) que représentaient ces déclarants dans l'ensemble des déclarants.

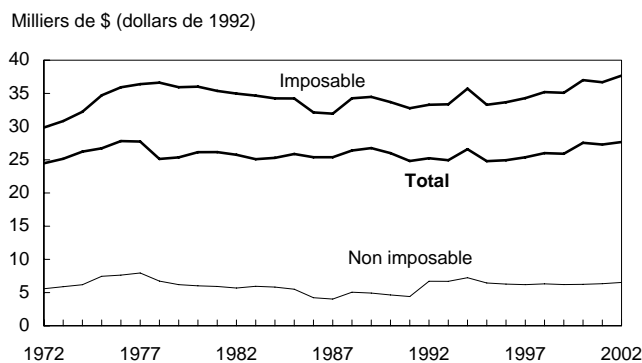
Le changement constaté dans la répartition selon l'âge des déclarants a entraîné une hausse de l'âge médian des hommes, qui est passé de 37,6 à 45,0 ans, tandis que celui des femmes est passé de 35,0 à 45,3 ans. L'écart plus important observé chez les femmes peut être attribuable à une augmentation de la proportion des femmes âgées de 45 à 64 ans qui ont produit une déclaration de revenus en 2002 sur lesquels des impôts devaient être payés (36 % contre 27 % en 1972; les proportions correspondantes pour les hommes sont de 36 % et de 30 %).

Revenu établi et impôts payés



L'augmentation du revenu total établi a entraîné une hausse de l'impôt sur le revenu (qui est passé de 38 milliards de dollars à 104 milliards de dollars). Toutefois, la croissance de l'impôt sur le revenu payé a dépassé celle du revenu total établi.

Revenu moyen établi par déclaration donnant lieu ou non à une imposition



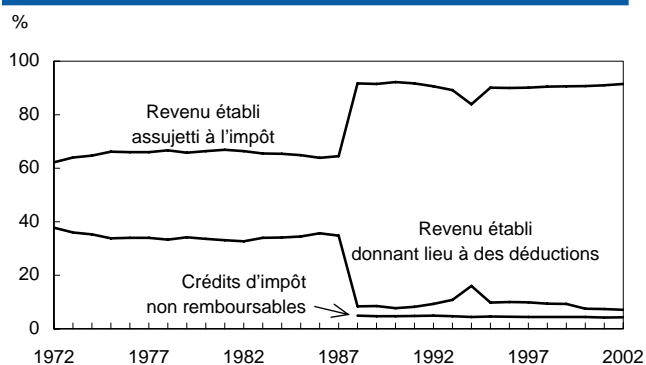
Le revenu moyen établi selon l'avis de cotisation (en dollars de 1992) par déclaration menant à une cotisation est passé de 29 900 \$ en 1972 à 37 700 \$ en 2002; pour les déclarations ne donnant pas lieu à une imposition, il est passé de 5 600 \$ à 6 500 \$. L'écart croissant entre les revenus moyens indique une hausse de l'inégalité des revenus.

Le revenu moyen établi par déclaration n'entraînant pas une cotisation est demeuré plus ou moins constant depuis 1995, tandis que, pour les déclarations faisant l'objet d'une cotisation, il a fluctué davantage, suivant les variations associées à l'économie et au marché du travail ainsi que l'évolution des caractéristiques démographiques des déclarants.

Une partie du revenu établi n'est pas assujettie à l'impôt en raison de certaines déductions autorisées en vertu du régime fiscal. Ces déductions correspondaient à 38 % du revenu établi en 1972 et à 35 % de celui-ci en 1987, de sorte que 62 % et 65 % du revenu était assujetti à l'impôt. En 1988, le régime fiscal canadien a introduit le concept des crédits d'impôt non remboursables, ce qui a eu pour effet de réduire la portion déductible et d'accentuer la portion assujettie à l'impôt. La part imposable s'est établie autour de 92 % de 1988 à 2002, à l'exception d'une baisse survenue durant la récession au début des années 1990 (pour se situer alors à 84 %). Autrement dit, l'adoption des crédits d'impôt non remboursables a eu pour effet d'augmenter considérablement la part du revenu établi assujettie à l'impôt.

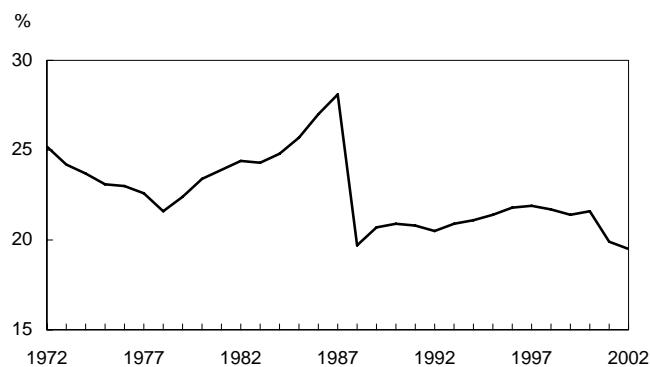
Au cours de la période de 1988 à 2002, les crédits d'impôt non remboursables ont oscillé entre 4 % et 5 % du revenu total établi.

Revenu établi* donnant lieu à des déductions et à une imposition



* Selon les déclarations donnant lieu à une imposition.

Impôt sur le revenu payé en proportion du revenu établi imposable*



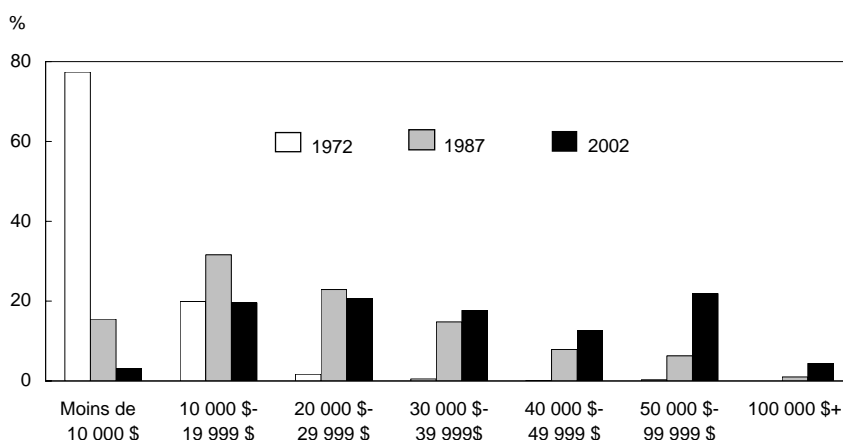
* Déclarations donnant lieu à une imposition.

L'impôt moyen sur le revenu payé (en dollars de 1992) par déclaration donnant lieu à une cotisation est passé de 4 700 \$ à 5 800 \$ entre 1972 et 1987 et de 6 200 \$ à 6 700 \$ entre 1988 et 2002. Le remplacement des déductions admissibles par des crédits d'impôt non remboursables a entraîné de 1987 à 1988 une augmentation de 7 % de l'impôt moyen payé. Les Canadiens qui ont produit une déclaration ayant donné lieu à une cotisation ont payé 25 % de leur revenu établi en impôt en 1972, comparativement à 28 % en 1987. Toutefois, à la suite de ce remplacement, le ratio de l'impôt au revenu établi imposable a baissé de manière significative à cause du dénominateur relativement élevé. À partir de 1988, une tendance différente s'est dégagée, la fréquence de l'imposition augmentant de 1988 à 1990, puis de 1992 à 1997, et ainsi de suite. Après 2000, toutefois, la fréquence de l'imposition a baissé de façon soutenue, en raison des déductions fiscales et d'autres mesures prises par les gouvernements fédéral et provinciaux pour réduire le fardeau fiscal.

Entre 1982 et 2002, non seulement le nombre de déclarants a augmenté, mais aussi leur âge moyen. Parallèlement, la taille et la composition de l'économie ainsi que le pouvoir d'achat du dollar ont changé. Par exemple, 65,6 % des personnes occupées travaillaient dans le secteur de la production des services en 1972 par rapport à 74,4 % en 2002; au cours de la même période, les biens et services d'une valeur de 1,00 \$ en 1972 avaient une valeur de 4,56 \$ en 2002.

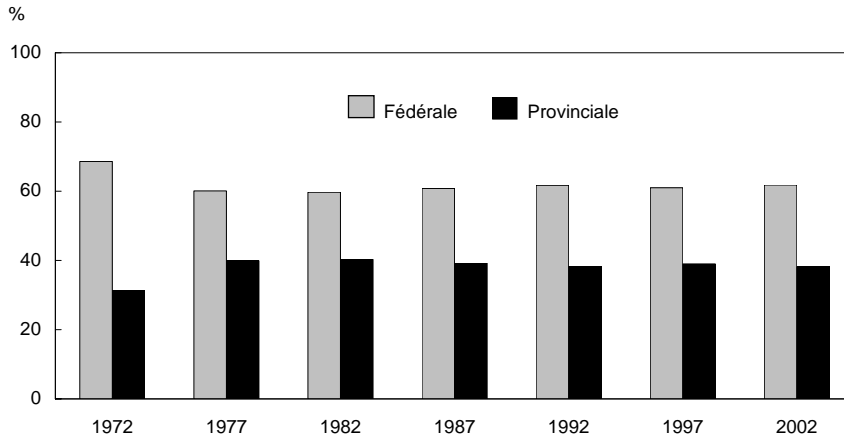
En 1972, un peu plus des trois quarts (77,4 %) des déclarants qui ont produit une déclaration ayant fait l'objet d'une imposition avaient un revenu inférieur à 10 000 \$ (en dollars courants) et seulement 0,3 % avaient un revenu de 50 000 \$ ou plus; en 2002, les proportions correspondantes étaient de 3,0 % et de 26,3 %. Le changement dans la répartition du

Déclarations faisant l'objet d'une cotisation selon le revenu total



revenu est évident d'après la proportion décroissante de déclarants à l'extrémité inférieure de l'échelle et leur part accrue à l'extrémité supérieure. Cependant, 10 000 \$ en 1972 équivalait approximativement à 50 000 \$ en 2002, niveau auquel se situaient 73,7 % de tous les déclarants qui ont rempli une déclaration donnant lieu à une cotisation cette année-là. Au cours de la période de 30 ans, après correction pour l'inflation, la proportion des déclarants à l'extrémité inférieure de l'échelle des revenus a peu varié (moins de quatre points de pourcentage).

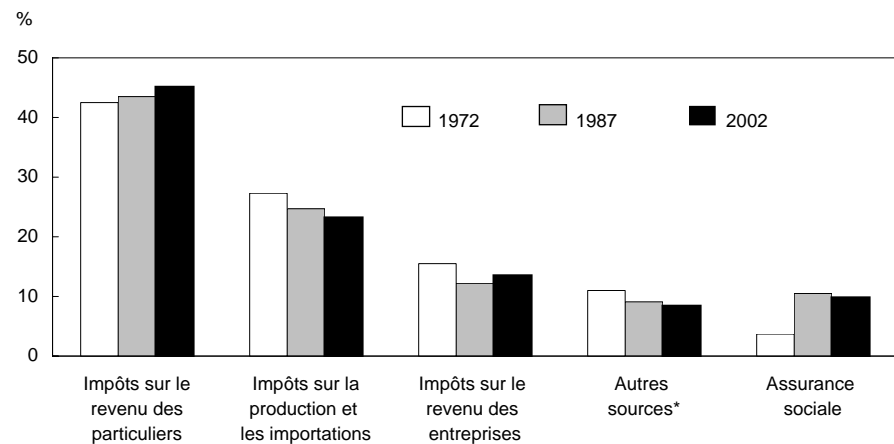
Parts fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu des particuliers



Les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent fixer des taux d'imposition marginaux, imposer des surtaxes et établir des déductions ainsi que des crédits d'impôt non remboursables, qui peuvent varier selon la province. En 1972, l'impôt fédéral représentait 69 % du total de l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt provincial, 31 %; 30 ans plus tard, les proportions respectives étaient de 62 % et de 38 %. La part provinciale maximale a atteint 45 % en 1978 et s'est maintenue entre 42 % et 36 % de 1979 à 2002.

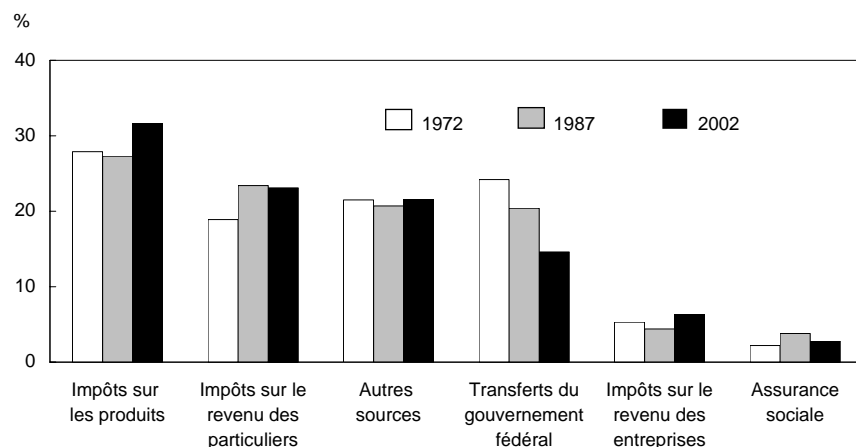
Les recettes fédérales totales (en dollars courants) sont passées de 18,8 milliards de dollars en 1972 à 191,1 milliards de dollars en 2002. Les impôts sur le revenu des particuliers représentaient 43 % de cette somme en 1972, contre 45 % en 2002. La part la plus faible, soit 36 %, s'observe en 1981 (durant une forte récession) et la part la plus élevée, 49 %, en 1990 (durant une récession un peu plus longue mais moins prononcée). Les autres sources importantes des recettes fédérales comprennent les impôts sur la production et les importations (ou taxe à la consommation) et les cotisations à l'assurance sociale (comme l'assurance-emploi, le RPC et d'autres régimes de pensions). Prises ensemble, ces sources constituaient 74 % des recettes fédérales totales en 1972, comparativement à 78 % en 2002.

Sources des recettes fédérales



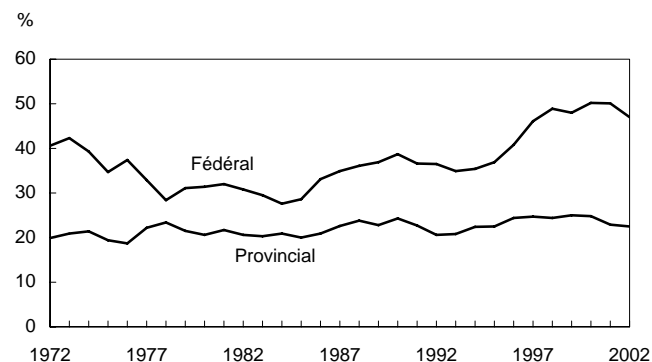
* Comprendent les revenus de placements, les ventes, les impôts des non-résidents et les autres transferts des particuliers.

Sources des recettes provinciales



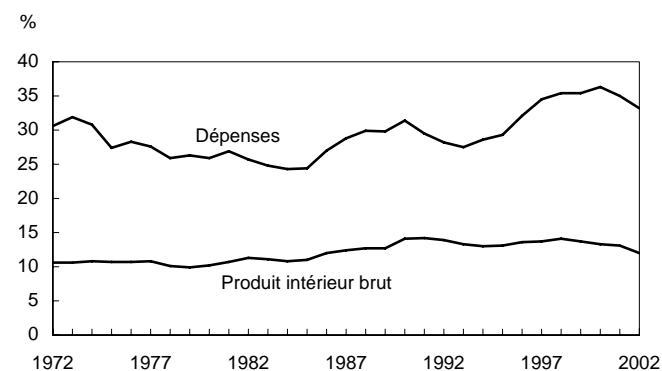
Les recettes totales des administrations provinciales (en dollars courants) ont grimpé, passant de 19,3 milliards de dollars en 1972 à 229,5 milliards de dollars en 2002. Outre les impôts sur le revenu et les taxes de vente, les transferts du gouvernement fédéral constituent également une importante source des recettes provinciales. En 1972, les impôts sur le revenu des particuliers ne correspondaient qu'à 19 % des recettes provinciales totales, par rapport à 24 % provenant des taxes de vente et à 24 % provenant des transferts fédéraux. En 2002, les proportions respectives étaient de 23 %, 32 % et 15 %.

Impôts sur le revenu des particuliers en proportion des dépenses fédérales et provinciales



Pour les deux ordres de gouvernement, les impôts sur le revenu ont augmenté selon les besoins liés au financement des services publics. Étant donné que les impôts sur le revenu sont la principale source des recettes du gouvernement fédéral, la proportion de ces impôts par rapport aux dépenses était beaucoup plus importante que dans le cas des provinces. À l'échelon fédéral, elle est passée de 41 % à 47 % et au niveau provincial, de 20 % à 23 %. La proportion a culminé à 50 % pour le gouvernement fédéral en 2000, comparativement à 25 % pour les gouvernements provinciaux en 1999.

Impôts sur le revenu à l'échelle fédérale et provinciale en proportion du PIB et des dépenses



Au fil du temps, au fur et à mesure de l'accroissement de la population, les dépenses publiques, les impôts sur le revenu et la taille de l'économie dans son ensemble mesurée par le produit intérieur brut (PIB) ont également augmenté. Environ 30,6 % des dépenses fédérales et provinciales en matière de biens et services étaient financées par les impôts sur le revenu en 1972, contre 33,2 % en 2002 (la proportion a culminé à 36,3 % en 2000, soit l'année où le taux de chômage était le plus faible). Par contre, le ratio entre les impôts sur le revenu et le PIB a légèrement progressé, passant de 10,6 % à 12,0 %, et a atteint un sommet de 14,2 % en 1991 (période de récession marquée par une forte baisse du PIB ou un PIB inférieur à la croissance des impôts sur le revenu).